

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la démission de M. Jean-Claude BOURGUIGNON, 7^{ième} Vice-Président,
Vu la modification du nombre de Vice-Présidents de « D'Artagnan en Fezensac»
Considérant qu'il convient de modifier en conséquence la composition du Bureau,
Considérant qu'il convient de modifier une commission de travail,
Considérant que la Présidente est membre de droit des commissions et qu'elle peut déléguer cette Présidence à un(e) Vice-Président(e)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide de modifier la délibération 2020_005 dans les termes suivants :

- Les commissions de travail sont au nombre de 8 et dénommées ainsi :
Finances, Développement économique numérique et communication,
Administration et affaires générales, Transition écologique agriculture et espaces naturels, Tourisme et attractivité du territoire, Aménagement du territoire habitat, Culture jeunesse et petite enfance, Affaires sociales et santé.
- Les dites commissions sont affectées à un(e) Vice-Président(e) comme suit :
 - 1- Finances : Véronique COELHO
 - 2- Développement économique numérique et communication : Benoît DESENLIS
 - 3- Administration et affaires générales : Brigitte SERRALTA
 - 4- Transition écologique agriculture et espaces naturels : Jean-François DAUGE
 - 5- Tourisme et attractivité du Territoire : Véronique THIEUX-LOUIT
 - 6- Aménagement du territoire habitat : Andrew CAVALIERE
 - 7- Culture jeunesse et petite enfance : Sandrine BROSSARD
 - 8- Affaires sociales et santé : Caroline CUEILLENS